



# Les Livrets du Bref-Infos

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

Avec le soutien du Conseil Régional de  
Bourgogne Franche Comté

Cet exemplaire fait partie de la collection «  
Bref Infos » et est édité par la MIP de Louhans  
Document disponible sur abonnement  
Responsable de la publication : Christian  
Marie, président  
Coordination : Nathalie Cœur  
Rédaction et mise en page : Samantha Dumas  
Ces informations sont fournies à titre indicatif.  
Elles n'ont pas de valeur légale ou  
réglementaire.

Bulletin d'information sur la formation professionnelle réalisé par la Mission d'Information Professionnelle de la  
Bresse Louhannaise

2018- n°7

03.85.76.08.25. [www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)

## DATES CONCOURS 2018/2019 Auxiliaire de Puériculture *En Bourgogne- Franche-Comté, et Auvergne Rhône-Alpes*

### Table des Matières

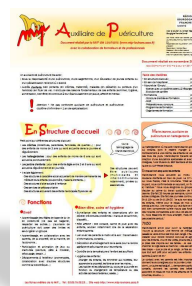
Modalités d'accès à la formation _____	p1
Conditions de diplôme pour les cursus complets _____	p2
Conditions de diplôme pour les cursus partiels _____	p3
Conditions de gratuité de la formation en Bourgogne Franche-Comté _____	p4
Conditions de gratuité de la formation en Auvergne Rhône-Alpes _____	p5/6
Ecoles en cursus complet _____	p7
Ecoles pour les titulaires des Bac Pro ASSP et SAPAT _____	p8
Ecoles pour les titulaires de diplômes dispensant de modules _____	p10
Ecole pour les cursus post-VAE _____	p12

### Modalités d'accès à la formation

- > Niveau du diplôme : niveau V (CAP/BEP)
- > Accès à la formation : Sans conditions de diplôme

> Il existe deux possibilités de suivre la formation selon votre situation :

- 1 Le cursus complet de 10 mois : accessible sur concours avec épreuve écrite et orale (possibilité de bénéficier de dispenses de l'écrit, voir page 2)
- 2 Le cursus partiel pour les personnes déjà dispensées de certains modules (voir page 3).



Fiche métier sur  
[www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)  
(rubrique  
« Métier »)

# Cursus complet pour...

**1** Les candidats n'ayant **aucun diplôme** permettant une dispense de modules et ne pouvant donc bénéficier d'un cursus partiel (voir page 3). Certains diplômes sanitaires et sociaux permettent une dispense de l'épreuve écrite du concours (voir ci-dessous).

**2** Il existe un cas particulier pour les personnes travaillant dans la Fonction Publique Hospitalière et justifiant de 3 ans d'expérience en tant qu'ASHQ (qualifié).

- Vous pouvez suivre la formation si votre employeur donne son accord et finance votre formation.
- Selon les écoles, l'inscription se fait en même temps que les autres candidats OU à un autre moment de l'année. Le nombre de places est souvent limité.



## Dispenses de l'épreuve écrite de sélection

↳ Pour les titulaires des diplômes suivants :

- Titre ou diplôme du secteur social homologué au minimum au niveau V (CAP/BEP) dont (liste non exhaustive) :
  - Agent d'accompagnement auprès des personnes âgées et personnes dépendantes (AAPAPD)
  - Assistant de vie dépendance
  - BEP Accompagnement, soins, services à la personne
  - BEP Carrières sanitaires et sociales
  - BEPA Services aux personnes
  - CAP Assistant technique en milieu familial et collectif
  - CAP Petite Enfance
  - CAPA Services en milieu rural
  - Certificat Employé familial
  - Diplôme d'Etat d'Assistant familial
  - Diplôme d'Etat d'Ambulancier
  - Titre professionnel Assistant de vie aux familles
- Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV (Bac) dont (liste non exhaustive) : Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur, Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)...



**Rappel** : certains diplômes permettent des dispenses de modules de formation et de bénéficier d'une sélection à part (voir le cursus partiel p3).

↳ Mais aussi pour les personnes suivantes :

- Etudiants ayant suivi une 1ère année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en 2ème année

# Cursus partiel dit « passerelles » pour...

## 1 Les titulaires du :

- **Bac Pro ASSP** (dispense de 4 modules)
- ou du **Bac Pro SAPAT** (dispense de 3 modules)
- ou en classe de **terminale de l'un de ces Bac Pro**



- Accès aux écoles pages 8 et 9
- Conditions de prises en charge pages 4 à 6

## 2 OU les titulaires du :

- **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)** : dispense de 3 modules
- **Mention complémentaire Aide à domicile** : dispense de 3 modules
- **Diplôme d'Etat d'Aide médico-psychologique** : dispense de 4 modules
- **Diplôme d'Etat d'Aide-soignant** : dispense de 6 modules
- (le **DEAES** sera ajouté lorsque l'ensemble des textes sera paru)



- Accès aux écoles pages 10 et 11
- Conditions de prises en charge pages 4 à 6

## 3 OU les personnes ayant obtenu des modules du diplôme d'auxiliaire de puériculture grâce à la **VAE** (validation des acquis de l'expérience)



- Accès aux écoles page 12
- Conditions de prises en charge pages 4 à 6

Les personnes titulaires de ces diplômes peuvent intégrer le cursus complet si elles le souhaitent mais :

- elles ne bénéficient pas de la gratuité de la formation (en Bourgogne-Franche Comté)
- elles sont soumises à la même sélection que les autres candidats (dispense de l'épreuve écrite seulement)
- elles doivent repasser à l'examen les modules dont elles sont normalement dispensées au risque de les échouer

➔ Il n'est donc pas avantageux pour le candidat qui peut bénéficier du cursus partiel de choisir le cursus complet.

# Prises en charge selon le public en Bourgogne Franche-Comté

## Je suis demandeur d'emploi :

### • Pour les parcours complets

#### Conditions :

- Etre demandeur d'emploi et inscrit à Pôle Emploi (toutes catégories confondues) au minimum la veille de l'entrée en formation. Les personnes en contrat d'avenir sont exclues du dispositif le temps de leur contrat.
- ET ne pas avoir obtenu une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation même scolaire (quel que soit le niveau, le financement, le diplôme...)
- ET ne pas être titulaire de certains diplômes paramédicaux et sociaux quelle que soit l'année (voir liste ci-contre).
- ET ne pas être démissionnaire d'un CDI dans les 4 mois antérieurs à leur entrée en formation
- ET ne pas être en congé parental
- ET ne pas être redoublant

**Rémunération** : rémunération possible par Pôle Emploi ou par le Conseil Régional. **Restent à la charge du stagiaire les frais d'inscription de 184€.**

### • Pour les parcours partiels

#### Conditions requises

- Etre titulaire du Bac Pro ASSP ou SAPAT
- ET tous les autres critères qui s'appliquent aux parcours complets (qualification de plus de 2 ans, inscription à Pôle Emploi...).

#### Financement et rémunération

- Formation gratuite. Attention, pas de rémunération par le Conseil Régional, mais maintien de l'allocation chômage (ARE). Pas de RFPE en cas d'absence d'indemnisation. Pas de possibilité de faire une demande de bourse.
- 184€ de frais d'inscription restent à la charge du stagiaire.

**Pour les autres cursus partiels** : voir avec Pôle Emploi pour étudier la possibilité d'une prise en charge (notamment en AIF et/ou CPF).

## Je suis salarié :

- Ma formation est **prise en charge par mon employeur**
- OU je fais une demande de **CPF** ou de **CPF de transition** (en attente de texte d'application) que je sois en CDI ou en CDD. Plus d'informations à ce sujet dans un Point relais conseil CEP (conseil en évolution professionnelle).

## Je suis en formation initiale (scolaire) :

- **Cursus complet uniquement** : prise en charge par le Conseil Régional (seuls les frais d'inscription, environ 184€, restent à la charge du candidat).

- Aide médico-psychologique (DEAMP)
- Aide-soignant (DEAS)
- Ambulancier (DEA)
- Animateur (DEFA)
- Assistant de service social (DEASS)
- Assistant familial (DEAF)
- Assistant maternel (agrément en cours de validité)
- Audioprothésiste (TP Audioprothésiste)
- Auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
- Cadre de santé (DE Cadre de santé)
- Cadre social et éducatif (CAFERUIS)
- Conseiller en économie sociale et familiale (DECESF)
- Diététicien (BTS Diététique ou DUT Génie biologique option diététique)
- Directeur et directeur adjoint (DEIS, CAFDES)
- Educateur de jeunes enfants (DEEJE)
- Educateur spécialisé (DEES)
- Educateur technique spécialisé (DEETS)
- Ergothérapeute (DE Ergothérapeute)
- Infirmier (DEI), Infirmier anesthésiste (IADE), Infirmier bloc opératoire (IBODE), Infirmier puériculteur (IPDE)
- Manipulateur en radiologie (DEMEM ou DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique)
- Masseur kinésithérapeute (DEMK)
- Médiateur Familial (DEMF)
- Médiateur social
- Moniteur d'Atelier
- Moniteur Educateur (CAFME)
- Opticien Lunetier (BTS Opticien Lunetier)
- Orthopédiste orthésiste (Technicien supérieur orthopédiste orthésiste)
- Orthophoniste (Certificat de capacité d'orthophoniste)
- Orthoprothésiste
- Orthoptiste (Certificat de capacité d'orthoptiste)
- Pédicure podologue (DE Pédicure podologue)
- Podo-orthésiste (BTS Podo-orthésiste)
- Prothésiste orthésiste (BTS prothésiste orthésiste)
- Psychomotricien (DE Psychomotricien)
- Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)
- Technicien de laboratoire (DE technicien laboratoire médical)

# Prises en charge selon le public en Auvergne-Rhône-Alpes

## ► **Je suis demandeur d'emploi :**

### • Pour les parcours complets

#### **Conditions :**

- Etre inscrit à Pole Emploi avant l'entrée en formation.
- Etre admis à entrer en formation dans un centre de formation autorisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **ET** ne pas avoir rompu de CDI par **démision** ou **rupture conventionnelle** dans les 4 mois antérieurs à l'entrée en formation. Cette condition d'exclusion s'applique uniquement si le CDI rompu est supérieur à un mi-temps (18h) ou dans le cas d'un cumul de plusieurs CDI supérieurs à 18h par semaine.
- **ET** ne pas être titulaire d'une des certifications du secteur sanitaire et social (indiquées ci-dessous), obtenue au cours des 3 dernières années et que la formation permettant d'y accéder a été financée par un organisme quel qu'il soit (région, pole emploi, employeur, OPCA, OPACIF). **Cette interdiction ne concerne pas les diplômes obtenus par la VAE.**

- Aide-soignant (DEAS)	- Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
- Auxiliaire de puériculture (DEAP)	- Accompagnant éducatif et social (DEAES)
- Ambulancier (DEA)	- Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles (TP AVF)
- Aide médico-psychologique (DEAMP)	

- **ET** ne pas être fonctionnaire (stagiaire ou titulaire) en exercice, en disponibilité ou en congé sans traitement.
- **ET** ne pas être un salarié se trouvant en formation en cours d'emploi et relevant du plan de formation de l'employeur.
- **ET** ne pas être sous contrat de travail ou en congé individuel de formation.
- **ET** ne pas être en congé parental ou en congé sans solde.

**Rémunération :** si vous êtes demandeur d'emploi et que vous n'êtes pas indemnisé par l'assurance chômage, vous pouvez solliciter une bourse régionale selon vos ressources et celles de vos parents.

### • Pour les parcours partiels

#### **Conditions requises**

- Etre titulaire du diplôme : **ASSP, SAPAT, DEAMP, DEAS, DEAVS** ou **MCAD** (les titulaires de ces diplômes bénéficient d'un financement par le Conseil Régional s'ils sont demandeurs d'emploi)
- **ET** tous les autres critères qui s'appliquent aux parcours complets (qualification de plus de 2 ans, inscription à Pôle Emploi...).

#### **Financement et rémunération**

- Formation gratuite. Attention, pas de rémunération par le Conseil Régional, mais maintien de l'allocation chômage (ARE). Pas de RFPE en cas d'absence d'indemnisation **mais** possibilité de faire une demande de bourse.

#### **Pour les autres cursus partiels**

- Le coût de la formation pris en charge est calculé au cas par cas (en fonction du nombre d'heures réalisées en centre de formation dans le cadre du parcours de formation spécifique de chaque candidat).

# Prises en charge selon le public en Auvergne-Rhône-Alpes

## ▶ **Jeune en poursuite d'études (scolaire) :**

### Conditions :

- Etre sorti, depuis moins de 12 mois, à la date d'entrée en formation, du système de formation initiale, dont la préparation au concours (en lycée, en formation complémentaire d'initiative locale, en institut de formation, en centre de formation apprentis, à l'université, dans le cadre de la mission générale d'insertion de l'éducation nationale..).
- Etre admis à entrer en formation dans un centre de formation autorisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

## ▶ **Je suis salarié :**

- Ma formation est **prise en charge par mon employeur**.
- **OU** je fais une demande de **CPF** ou de **CPF de transition** (en attente de texte d'application) que je sois en CDI ou en CDD. Plus d'informations à ce sujet dans un Point relais conseil CEP (conseil en évolution professionnelle).

## ▶ **Dépôt des dossiers de prise en charge :**

- Pour le territoire rhônalpin : dépôt de la demande par le candidat sur le portail internet : « <https://bfss.rhonealpes.fr> »
- Conditions = attendre l'acceptation de l'entrée en formation (dépôt du dossier au plus tard 1 mois après le début de la formation)



Même si les conditions décrites aux pages 5 ou 6 ne sont pas remplies, le candidat peut suivre la formation à condition de payer le coût pédagogique.

La gratuité de la formation est possible même pour les candidats qui habitent en dehors du territoire Auvergne-Rhône-Alpes à condition de respecter les critères.

# Cursus complet

⇒ Conditions de prise en charge pages 4 à 6

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
21	<b>IRFSS Quetigny</b> 2 rue du Golf 21800 QUETIGNY 03 80 48 17 35 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	35	Du 01/12/18 au 07/02/19	<u>Écrit</u> : 07/03/19 <u>Oral</u> : du 06/05 au 14/06/19 <u>Frais d'inscription</u> : 120€ Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi
25	<b>IFPS</b> 44 Chemin du Sanatorium 25000 BESANCON 03 81 41 50 11 chu-besancon.fr	20	A partir du 07/12/2018	<u>Écrit</u> : 25/03/19 <u>Oral</u> : du 24/05 au 29/05/19 <u>Date rentrée</u> : 02/09/19 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 600€ (en 2018)
25	<b>IFSI</b> Rue du Général Girod 25300 PONTARLIER 03 81 38 53 29 ifsi-pontarlier.fr	12	A partir du 03/12/18	<u>Écrit</u> : 20/03/19 <u>Oral</u> : du 06/05 au 31/05/19 <u>Frais d'inscription</u> : 90€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 4 600€
<b>Concours communs aux écoles de l'Ain et du Rhône : une seule inscription possible</b>				
01	<b>IFAP</b> 10 Place de la Halle 01150 ST SORLIN EN BUGEY 04 74 35 98 27 lyceesaintsorlin.org	26	Du 05/11/18 au 09/01/19	<u>Écrit</u> : 09/02/19 <u>Oral</u> : mars 2019 <u>Date rentrée</u> : début septembre 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 115€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 000€
69	<b>IFAP</b> La Maisonnée 68 av. du Chater 69340 FRANCHEVILLE 04 72 16 22 07 ugecam-ra/etablissements/institut-de-formation-la-maisonnee	60	Du 05/11/18 au 09/01/19	<u>Écrit</u> : 09/02/19 <u>Oral</u> : mars-avril 2019 <u>Date rentrée</u> : début septembre 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 100€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 000€
69	<b>Ecole Rockefeller</b> 4 avenue Rockefeller 69373 LYON 04 78 76 52 39 www.ecole-rockefeller.com	108	Du 05/11/18 au 10/12/18	<u>Écrit</u> : 09/02/19 <u>Oral</u> : du 25/03/19 au 12/04/19 <u>Date rentrée</u> : début septembre 2019 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 4 906,30€ Si financement par l'employeur : 6 110,30€
69	<b>ESSSE</b> 20 rue Claire 69009 LYON 04 78 83 40 88 www.essse.fr	/	Du 05/11/18 au 09/01/19	<u>Écrit</u> : 09/02/19 <u>Oral</u> : mars à avril 2019 <u>Date rentrée</u> : septembre 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 110€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 4 998€ Si formation continue : 6 009,50€
69	<b>IFAP'TITUDE</b> 310 rue de l'Ecoisais 69400 LIMAS 09 53 26 27 74 ifaptitude.fr	22	Du 05/11/18 au 09/01/19	<u>Écrit</u> : 09/02/19 <u>Oral</u> : mars 2019 <u>Date rentrée</u> : début septembre 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 115€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 000€ Si financement par l'employeur : 6 500€

# Cursus partiel avec le Bac Pro ASSP ou SAPAT

en Bourgogne Franche-Comté  
(Conditions d'accès p3 / Prise en charge p4)



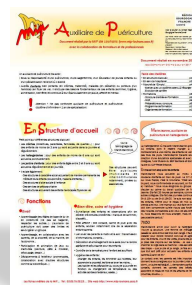
Fiche métier sur  
[www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)  
(rubrique  
« Métier »)

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
89	<b>IFAAS</b> 3 Quai de l'Hôpital BP 229 89306 JOIGNY 03 86 92 33 66	12	Du 18/02/19 au 03/04/19	<u>Oral</u> : du 5 au 6 juin 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 92€ <u>Date rentrée</u> : 02/09/19 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 6 215€ (frais de scolarité, tenue pro et AFGSU II)
25	<b>IFPS</b> 44 Chemin du Sanatorium 25000 BESANCON 03 81 41 50 11  chu-besancon.fr	5	A partir du 07/12/18 Etude du dossier à partir d'avril Convocation pour entretien en mai-juin 2019	<u>Oral</u> : du 5 au 6 juin 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 85€ <u>Date rentrée</u> : 2 septembre 2019 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 446€ par semaine de cours (tarif 2018)
25	<b>IFSI</b> Rue du Général Girod 25300 PONTARLIER 03 81 38 53 29  ifsi-pontarlier.fr	3	A partir du 03/12/18	<u>Oral</u> : du 03/06 au 06/06/19 <u>Frais d'inscription</u> : 90€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider



# Cursus partiel avec le Bac Pro ASSP ou SAPAT

en Auvergne Rhône-Alpes  
(Conditions d'accès p3 / Prise en charge p 5/6)

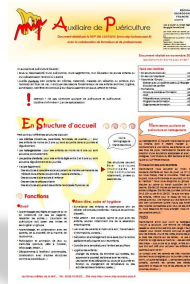


Fiche métier sur  
[www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)  
(rubrique  
« Métier »)

## Concours communs aux écoles de l'Ain et du Rhône : une seule inscription possible

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée	Coût formation
01	IFAP 10 Place de la Halle 01150 ST SORLIN EN BUGEY 04 74 35 98 27	4	Du 05/11/18 au 09/01/19  Sélection sur dossier en novembre	<u>Oral</u> : mars 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 115€ <u>Date rentrée</u> : septembre 2019	Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi  Si financement individuel, coût des modules restant à passer pour les titulaires des bac pro : <b>ASSP</b> = 4 323€ <b>SAPAT</b> = 4 655€  Tarifs valables sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes
69	IFAP La Maisonnée 68 av. du Chater 69340 FRANCHEVILLE 04 72 16 22 07 ugecam-ra/ etablissements/institut-de-	11	Du 05/11/18 au 10/12/18	<u>Oral</u> : mars-avril 2019 <u>Date rentrée</u> : début septembre 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 100€	
69	Ecole Rockefeller 4 avenue Rockefeller 69373 LYON 04 78 76 52 39 www.ecole- rockefeller.com	18	Du 05/11/18 au 19/11/18	<u>Oral</u> : mars à avril 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 100€ <u>Date rentrée</u> : septembre 2019 <b>Attention !</b> Coûts de formations différents pour cette école en financement individuel pour les titulaires de ces bacs pro : ASSP : 5 687,50€ et SAPAT : 6 125€	
69	ESSSE 20 rue Claire 69009 LYON 04 78 83 40 88 www.essse.fr	Non communiq ué	Du 05/11/18 au 09/01/19	<u>Oral</u> : mars à avril 2019 <u>Date rentrée</u> : 1 journée en juillet puis septembre 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 110€ <u>Coût de la formation continue</u> : Pour les titulaires du bac pro ASSP = 5 187€ Pour les titulaires du bac pro SAPAT = 5 586€	
69	IFAP'TITUDE 310 rue de l'Ecoisais 69400 LIMAS 09 53 26 27 74 ifaptitude.fr	4	Du 05/11/18 au 09/01/19	<u>Oral</u> : mars 2019 <u>Date rentrée</u> : début septembre 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 115€	

# Cursus partiel avec un diplôme dispensant des modules de formation en Bourgogne Franche-Comté (Conditions d'accès p3 / Prise en charge p4)



Fiche métier sur  
[www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)  
(rubrique  
« Métier »)

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
21	IRFSS Quetigny 2 rue du Golf 21800 QUETIGNY 03 80 48 17 35  irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	6 à 8	Du 01/12/18 au 15/03/19  Etude du dossier du 1er au 27 avril 2019	<u>Oral</u> : du 13 mai au 14 juin 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 120€ Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi
89	IFAAS 3 Quai de l'Hôpital BP 229 89306 JOIGNY 03 86 92 33 66	3	Du 18/02/19 au 03/04/19	<u>Oral</u> : du 5 au 6 juin 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 92€ <u>Date rentrée</u> : 02/09/19 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction du diplôme, devis sur demande
25	IFPS 44 Chemin du Sanatorium 25000 BESANCON 03 81 41 50 11  chu-besancon.fr	5 (avec les VAE)	A partir de mi-décembre 2018  Etude du dossier à partir d'avril  Convocation pour entretien en mai-juin 2019	<u>Date rentrée</u> : 2 septembre 2019 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 446€ par semaine de cours (tarif 2018)
25	IFSI Rue du Général Girod 25300 PONTARLIER 03 81 38 53 29  ifsi-pontarlier.fr	3	A partir du 03/12/18	<u>Oral</u> : du 03/06 au 06/06/19 <u>Frais d'inscription</u> : 90€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider

# Cursus partiel

## avec un diplôme dispensant des modules de formation

en Auvergne Rhône-Alpes  
(Conditions d'accès p3 / Prise en charge p5/6)



Fiche métier sur  
[www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr)  
(rubrique  
« Métier »)

### Concours communs aux écoles de l'Ain et du Rhône : une seule inscription possible

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée	Coût formation
01	IFAP 10 Place de la Halle 01150 ST SORLIN EN BUGEY 04 74 35 98 27 lyceesaintsorlin.org	/	Du 17/09 au 05/11 (pour DEAS) Du 05/11 au 09/01/19  Sélection sur dossier en février 2019 (novembre 2018 pour DEAS)	<u>Oral</u> : mars 2019 (DEAS : novembre-décembre 2018) <u>Frais d'inscription</u> : 115€ <u>Date rentrée</u> : septembre 2019 (février 2019 pour DEAS) <b>Attention !</b> Coûts de formations différents pour cette école en financement individuel pour les titulaires du DEAS = 3 880€	Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi  Si financement individuel, coût des modules restant à passer pour les titulaires des diplômes suivants :  * Aide-médico psychologique (DEAMP) = 3 990€ * Aide-soignant (DEAS) = 2 993€ * Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) = 4 323€ * Mention complémentaire aide à domicile (MCAD) = 4 323€  Tarifs valables sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes
69	IFAP La Maisonnée 68 av. du Chater 69340 FRANCHEVILLE 04 72 16 22 07 ugecam-ra/etablissements/institut-de-formation-la-maisonnee	13	Du 05/11/18 au 09/01/19	<u>Oral</u> : mars-avril 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 100€ <u>Date rentrée</u> : début septembre 2019	
69	Ecole Rockefeller 4 avenue Rockefeller 69373 LYON 04 78 76 52 39 www.ecole-rockefeller.com	26	Du 19/11/18 au 11/01/19	<u>Oral</u> : du 26/03/19 au 29/03/19 <u>Date rentrée</u> : début septembre 2019 <u>Coût formation</u> : Module 1 et 3 = 3 937,50€ Tarif horaire =12,50€ (2018/2019)	
69	ESSSE 20 rue Claire 69009 LYON 04 78 83 40 88 www.essse.fr	Non communiqué	Du 05/11/18 au 09/01/19	<u>Oral</u> : mars-avril 2019 <u>Frais d'inscription</u> : 110€ <u>Date rentrée</u> : 1 journée en juillet puis, début septembre 2019 <u>Coût formation en financement individuel</u> : DEAES (structure) = 3 990€	
69	IFAP'TITUDE 310 rue de l'Ecossais 69400 LIMAS 09 53 26 27 74 ifaptitude.fr	20 (pour les aides-soignants)	A partir du 01/10/18	<u>Oral</u> : 25/03/19 <u>Frais d'inscription</u> : 200€ <u>Date rentrée</u> : septembre 2019	

# Cursus partiel Post-VAE

(Conditions d'accès p3 / Prise en charge p4 à 6)

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
<b>Bourgogne Franche-Comté</b>				
21	<b>IRFSS Quetigny</b> 2 rue du Golf 21800 QUETIGNY 03 80 48 17 35 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	Hors quota	Du 01/12/18 au 15/03/19	<u>Frais d'inscription</u> : 170€ (tarif 2018) Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût.
25	<b>IFPS</b> 44 Chemin du Sanatorium 25000 BESANCON 03 81 41 50 11 chu-besancon.fr	5 (avec les dispensés de modules)	Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût
25	<b>IFSI</b> Rue du Général Girod 25300 PONTARLIER 03 81 38 53 29 ifsi-pontarlier.fr	Hors quota	Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût
<b>Auvergne Rhône-Alpes</b>				
01	<b>IFAP</b> 10 Place de la Halle 01150 ST SORLIN EN BUGEY 04 74 35 98 27 lyceesaintsorlin.org	Quota non défini	Avant le 3 mai 2019 (pour rentrée en septembre 2019)	Entretien avec la directrice <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : selon devis
69	<b>IFAP</b> La Maisonnée 68 av. du Chater 69340 FRANCHEVILLE 04 72 16 22 07 ugecam-ra/etablissements/institut-de-formation-la-maisonnee	Hors quota	Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût
69	<b>Ecole Rockefeller</b> 4 avenue Rockefeller 69373 LYON 04 78 76 52 39 www.ecole-rockefeller.com	Quota non défini	Du 19/11/18 au 11/01/19	<u>Date rentrée</u> : début septembre 2019 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira le planning de formation ainsi que le coût. Module 1 et 3 : 3 937,50€ Tarif horaire (2018/2019) : 12,50€
69	<b>ESSSE</b> 20 rue Claire 69009 LYON 04 78 83 40 88 www.essse.fr	Quota non défini	Du 05/11/18 au 09/01/19	Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira le planning de formation ainsi que le coût.
69	<b>IFAP'TITUDE</b> 310 rue de l'Ecoissais 69400 LIMAS 09 53 26 27 74 ifaptitude.fr	Hors quota	Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira le planning de formation ainsi que le coût.